

ecosystem
recycler c'est protéger



DEEE ménagers

Rapport Développement Durable

— Édition Collectivités Territoriales 2019

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI SELECTIF ET LE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA REGION DE
MONISTROL SUR LOIRE (SYMPTTOM) (43)**

ÉDITO



plus de 2,7 millions de tonnes d'appareils et de lampes soit une croissance de 29,5% sur la période.

Cette croissance, nous nous engageons à la poursuivre au sein d'une filière environnementale de qualité. C'est cette préoccupation constante que nous avons voulu rendre visible au travers d'une signature responsable et ambivalente : « recycler c'est protéger ».

ecosystem s'est donné comme priorité la protection de l'environnement et de la santé. A travers un bilan environnemental global de toute notre activité, nous évaluons les impacts et les bénéfices des différentes étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ces indicateurs, que vous découvrirez dans cette nouvelle édition, nous permettent ainsi de piloter plus finement la qualité du recyclage et l'empreinte environnementale de nos activités.

Cette année encore, la collecte des DEEE ménagers a été très satisfaisante. En progression de 4,9% par rapport à l'an dernier, elle témoigne d'une grande exigence de l'ensemble des parties prenantes. D'ailleurs, en 5 ans, **ecosystem**, accompagné par l'ensemble de ses partenaires, a collecté

Autre nouveauté dans ce rapport : l'intégration des données de collecte des lampes.**

En 2020, notre objectif est de proposer des solutions pour répondre aux nouveaux enjeux de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*. **ecosystem**, qui s'inscrit depuis l'origine de l'entreprise dans cette direction, va poursuivre ses actions et ses projets avec l'ensemble des partenaires. Dans un contexte de forts enjeux territoriaux, nous mettrons en œuvre les dispositions de la loi pour développer localement le réemploi et la réutilisation à partir des déchetteries dans un cadre contractuel et opérationnel permettant la traçabilité des EEE (Equipements électriques et électroniques) usagés.

2020 sera également l'année de la candidature d'**ecosystem** pour le renouvellement de ses agréments qui jalonnent l'ensemble de ces enjeux.

ecosystem remercie l'ensemble des collectivités territoriales pour leur confiance et leur implication dans la filière que nous portons pour promouvoir un nouveau modèle de recyclage fondé sur l'énergie collective.

Guillaume DUPARAY

Directeur de la Collecte et des Relations Institutionnelles

* LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

** Toutes ne sont pas encore consolidées à ce jour et le seront pour 2020.

CHIFFRES NATIONAUX 2019

603 884

Tonnage global

52 %

Taux de collecte global

11,5

Moyenne nationale de collecte en kg/hab

76 %

Taux moyen de recyclage

86 %

Taux moyen de valorisation

Réalisation ecosystem mars 2020 - Équipe projet RDD : Stéphanie Benaroc, Mathiasse Dzon, Véronique Poirier, Hervé Auduc, Mathilde Maillard, Alice Bizouard, Laurene Cuenot, Sébastien Vanneste. Création : Agence CMJ - Mise en page : Pascal Larbier - Crédits photos : ecosystem.

LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2019

498,1

tonnes de DEEE
ménagers collectés



+2,5%

par rapport
à la collecte 2018



73 091

appareils électriques
et électroniques

=

11,7

kg d'appareils/hab/an



29 014

lampes

=

0,7

lampes/hab/an



371 tonnes

de matières recyclées

78 tonnes

de matières éliminées
en installations spécialisées

49 tonnes

autrement valorisées



395

tonnes de CO₂ non émises
(le recyclage a permis d'éviter des
émissions de CO₂ - voir page 7)



1 419

tonnes de CO₂ éliminées
(grâce au traitement des
gaz polluants - voir page 7)

VOTRE BILAN 2019

Votre contribution à la collecte en 2019

Votre 1^{ère} collecte date du : 19/11/2010

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018/2019	Nombre d'objets 2019
GEM HF	193,4	200,0	+3,4%	3 948
GEM F	81,4	83,7	+2,8%	1 601
ÉCRANS	63,4	56,2	-11,4%	3 215
PAM	145,5	155,6	+6,9%	64 327
LAMPES	2,2	2,6	+17,7%	29 014
TOTAL	486,0	498,1	+2,5%	102 105



Vous avez collecté en 2019



73 091
appareils



29 014
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail sur le site d'**ecosystem** : <https://pro.ecosystem.eco/>

Votre performance de collecte d'appareils 2019

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 42 206

La performance de votre collecte est basée uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,6	1,2	0,9	10,8
Votre région affiche une performance de :	7,7	1,9	3,2	12,8
Au niveau national, la performance est de :	6,6	1,8	2,9	11,4

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

11,7 kg
d'appareils/
hab/an

0,7
lampes/
hab/an

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2017 (valable au 1^{er} janvier 2020).
** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
*** ESS et autres canaux.
(1) Tonnage de l'année 2019/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2018	Performance 2019
Rural (< 700 hab/km²)	9,9 kg/ha/an	10,23 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,0 kg/ha/an	7,31 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,9 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an



VOTRE BILAN 2019

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En **2019**, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **32 235 345,56 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*
2018	5 520 €	34 350 €	-	39 870 €	600 €
2019	5 520 €	35 184 €	-	40 704 €	1 200 €
Évolution 2018/2019	0%	+2%	-	+2%	+100%

* Appareils DEEE et lampes.

Coûts opérationnels pris en charge par ecosystem

En 2019, ecosystem a pris en charge directement les coûts de la logistique et du traitement pour votre collectivité. Vous avez évité une dépense de **115 606 €**.

En effet, **ecosystem** prend en charge les coûts logistique et de traitement des DEEE ménagers (appareils et lampes) issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes.

Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants.

Toutes ces opérations gérées par **ecosystem** représentent un **coût moyen à la tonne de 232,09 €** (source ADEME 2018), hors soutiens financiers versés aux collectivités.



Soutien financier au titre de la protection du gisement

Le **soutien financier dédié à la protection du gisement** incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. **ecosystem** vous :

- accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel,
- aide à réaliser le marquage du gros électroménager indispensable pour pouvoir toucher ce soutien.

Vous pourrez ainsi mettre en place des actions concrètes :

- adaptation des fréquences d'enlèvement,
- sécurisation des stocks,
- systèmes de surveillance, conteneurs maritimes...

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier.

Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, contactez votre Responsable régional **ecosystem**.

Pour connaître la part des soutiens dans les dépenses d'**ecosystem**, voir page 11.

Soutien financier au titre de la communication

En tant que collectivité partenaire d'**ecosystem**, vous êtes éligible aux soutiens financiers dédiés à vos actions de communication à l'attention de vos usagers :

- campagnes d'affichage,
- guide du tri,
- page d'information sur le site internet,
- panneaux signalétiques pour les points de collecte,
- organisation de collectes hors déchetteries,

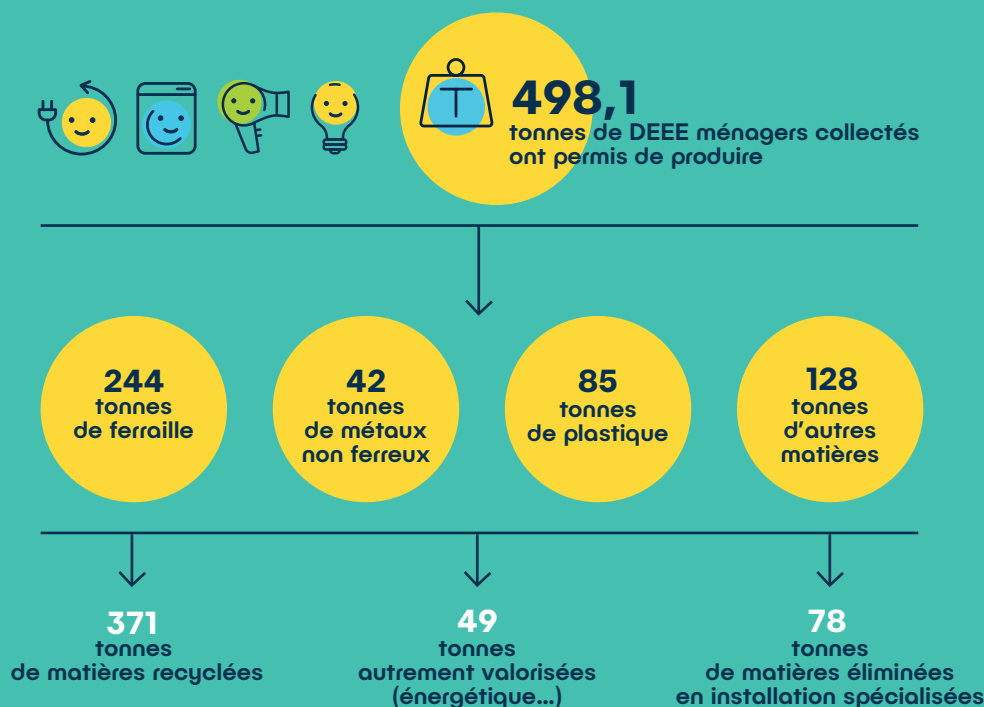
Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : <https://catalogue.ecosystem.eco/>

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@ecosystem.eco

VOTRE BILAN 2019 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain pour continuer d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



3 644 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **9 081** équipements informatiques.



1 373 729 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **298** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2019 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **395** tonnes
de CO₂, soit l'équivalent de
3 555 192 km en voiture
(**3 552** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **1 419** tonnes
de CO₂, soit la quantité de CO₂
absorbée par **118 282** d'arbres
pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre.

En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent.

Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction
de la couche
d'ozone

d'éliminer l'équivalent
de **240** kg de gaz
responsables de la
destruction de la
couche d'ozone
(CFC-11 équivalent).



Pics de pollution
à l'ozone

d'éviter des émissions de
molécules responsables des
pics de pollutions à l'ozone,
équivalentes à celles rejetées
par **3 251** voitures
pendant un an.



Acidification
des sols et
des eaux

d'éviter des émissions de
molécules qui auraient
généré l'équivalent d'un an
de pluies acides sur une
surface de **485 312** m².



Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/recycler-protéger>

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LA SANTÉ

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE ménagers. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté près de 604 000 tonnes d'appareils et de lampes en France**. De cette collecte, de nombreuses substances dangereuses ou réglementées ont été extraites parmi lesquelles :

5,5 TONNES DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE

Le mercure est un métal toxique. Il entraîne des effets sur l'organisme notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes d'éclairage et les écrans. Le mercure sert également d'interrupteur liquide dans certains appareils tels que les congélateurs coffres, les ordinateurs portables. Il fait l'objet d'une convention internationale, la convention de Minamata et est détruit dans des UIID.

<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

11 180 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS

Les plastiques de la plupart des appareils électriques et électroniques contiennent des retardateurs de flamme bromés. Ces plastiques, classés « dangereux » et POP (« polluants organiques persistants »), sont traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température.

Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes.

295,6 TONNES DE CONDENSATEURS

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.

886 TONNES DE PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Screlec et Corepile qui se chargent de leur traitement.

19 537 TONNES DE TUBES CATHODIQUES

Ils sont composés de baryum et de verres au plomb. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.

235 TONNES DE CARTOUCHE DE TONER

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

Les substances réglementées : mieux les connaître, mieux les gérer

La loi impose l'extraction de substances ou de composants réglementés. Ces derniers contiennent ou sont susceptibles de contenir des substances dangereuses, comme les piles qui contiennent des métaux lourds. Tous ces composants sont extraits par ecosystem conformément à la loi.

Par exemple, depuis plusieurs années, **ecosystem** a acquis une forte expertise dans le domaine du tri des plastiques, pour séparer les fractions bromées de celles qui ne contiennent pas de brome. Cette dynamique a abouti à la création en France d'un outil industriel très performant, pionnier en Europe.

Mais l'enjeu pour **ecosystem** est également d'anticiper la réglementation en garantissant le retrait des substances préoccupantes non encore réglementées mais qui le seront à terme afin de ne remettre sur le marché des matières premières que des matériaux sans suspicion de danger pour la santé.

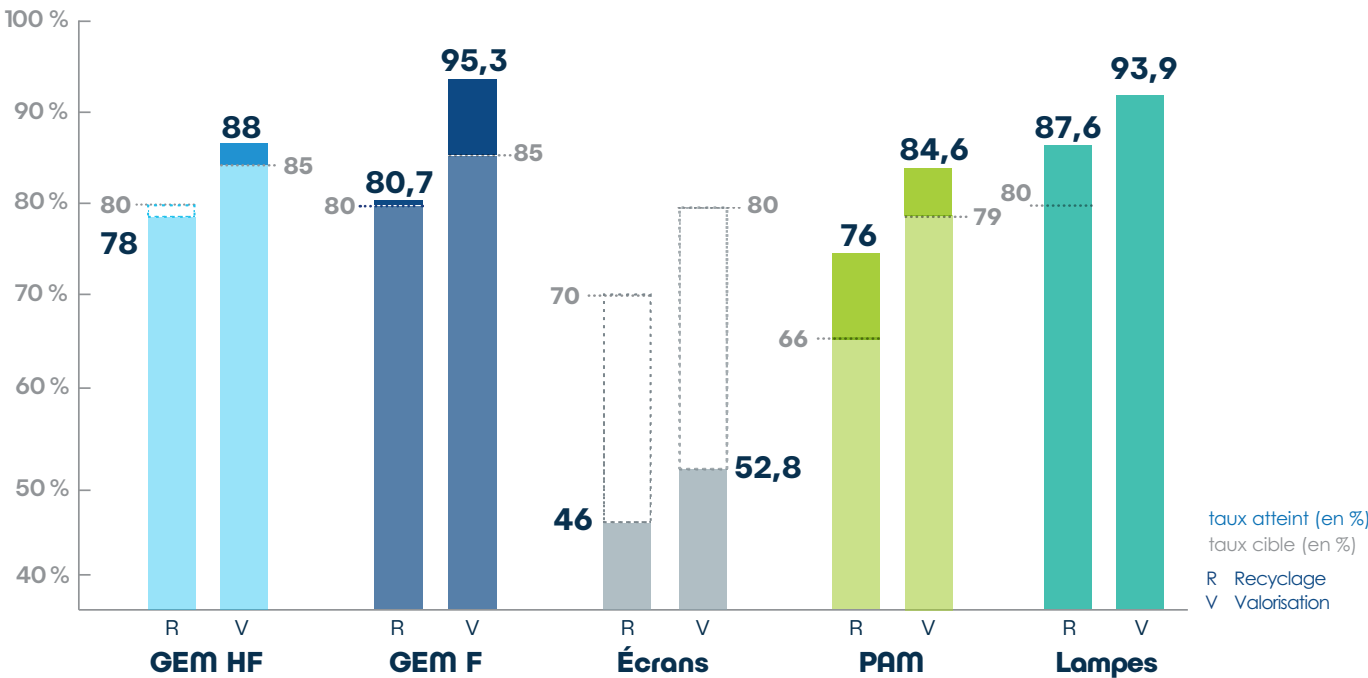
Recycler, c'est protéger. Mentionné dans la nouvelle signature d'**ecosystem** et dans la raison d'être d'**ecosystem**, partie intégrante de ses statuts depuis le 1er octobre 2019, la santé est une préoccupation majeure de l'entreprise.

Pour traduire concrètement cet engagement, **ecosystem** commence à structurer des travaux de veille et de cartographie des diverses substances présentes dans les déchets collectés, afin d'anticiper au mieux les évolutions tendancielles de la composition des déchets et de s'adapter efficacement aux évolutions de réglementations.

Aujourd'hui non utilisés, car moins robustes, les indicateurs de toxicité ou d'écotoxicité utilisés dans l'analyse des cycles de vie pourraient devenir demain des indicateurs très importants du bilan environnemental. Un long travail reste à faire mais **ecosystem** entend s'y impliquer fortement.

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2019)



La collecte des appareils et des lampes usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les **603 884 tonnes de DEEE ménagers collectées** au niveau national par **ecosystem** en 2019 :

- **76 %** ont été **recyclées**,
- **10 %** ont été **valorisées sous d'autres formes** (énergie, remblais...).
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées.

Concernant les verres d'écrans cathodiques, la réglementation n'autorise pas leur recyclage et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en France.

Que deviennent les tubes et les lampes recyclés par ecosystem?

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

Ils sont recyclés à 100%. Le fer, l'aluminium et le cuivre proviennent principalement des contacts et des culots.

VERRE

Il est recyclé pour la fabrication de verre et de tube fluorescent, d'isolant ou d'abrasif (papier de verre).

PLASTIQUES

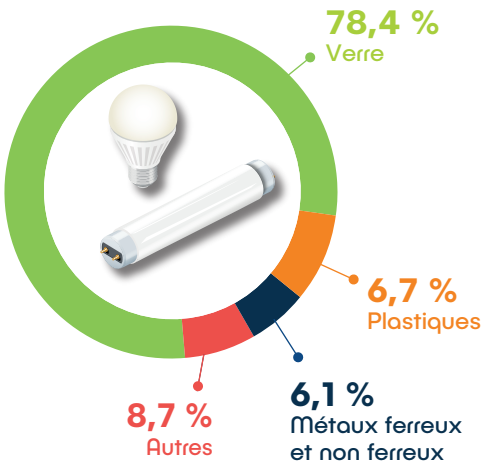
Du fait de la présence de retardateurs de flammes bromés, nous avons décidé en début d'année de systématiquement les éliminer.

AUTRES

- Les poudres fluorescentes qui recouvrent l'intérieur des tubes fluorescents et de certaines lampes peuvent être récupérées car elles contiennent des terres rares.
- Le mercure est un métal toxique qui est difficile à neutraliser. Il est traité dans des installations spécialisées puis neutralisées. Sa forte propagation dans l'atmosphère, dans les sols ou dans l'eau serait nuisible à notre environnement.

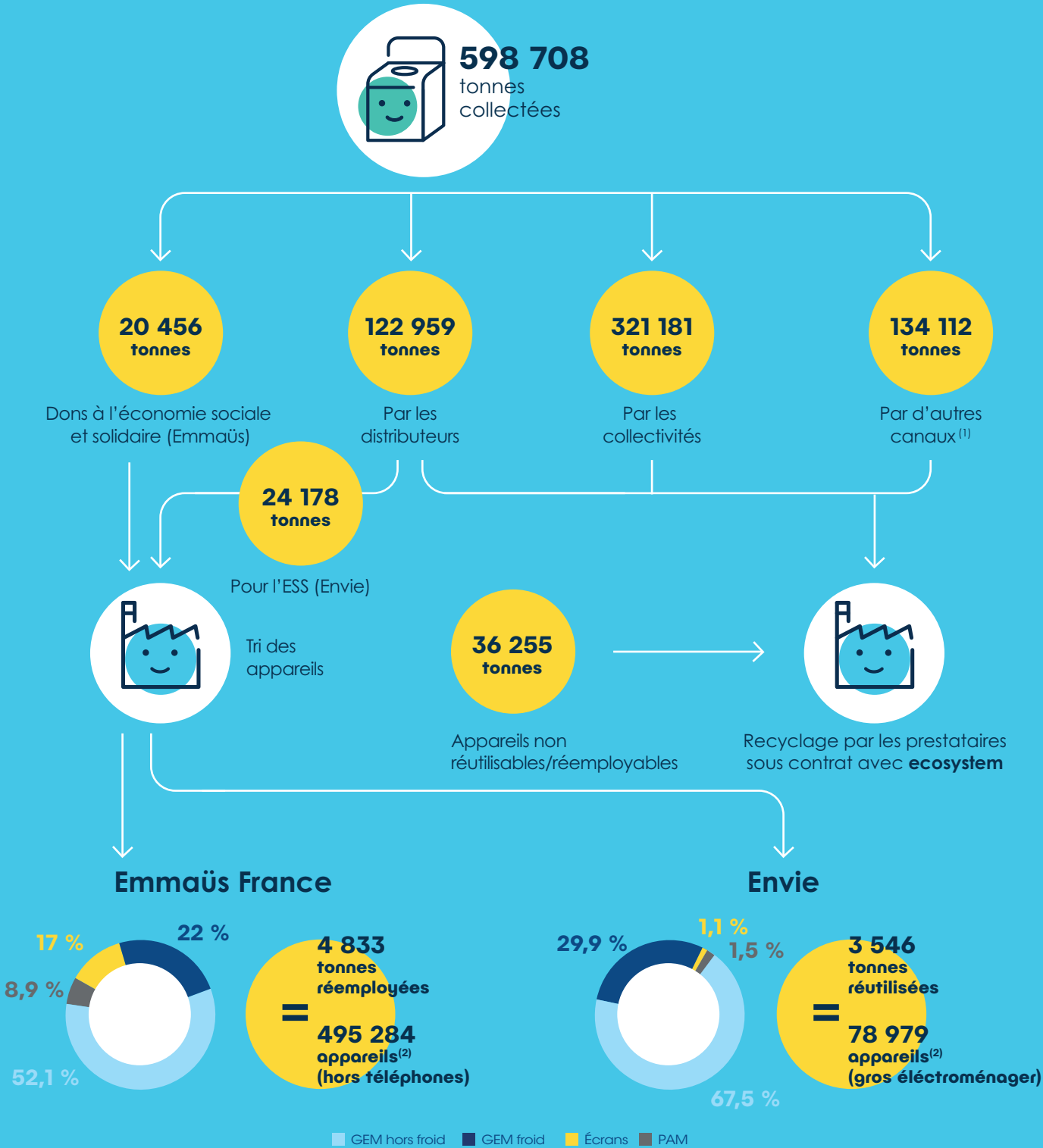
<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

Composition d'une lampe et d'un tube



S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau **Emmaüs France** réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau **Envie** réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2019, près de **574 300** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.



7000 PERSONNES EMPLOYÉES
DONT 49 % EN INSERTION

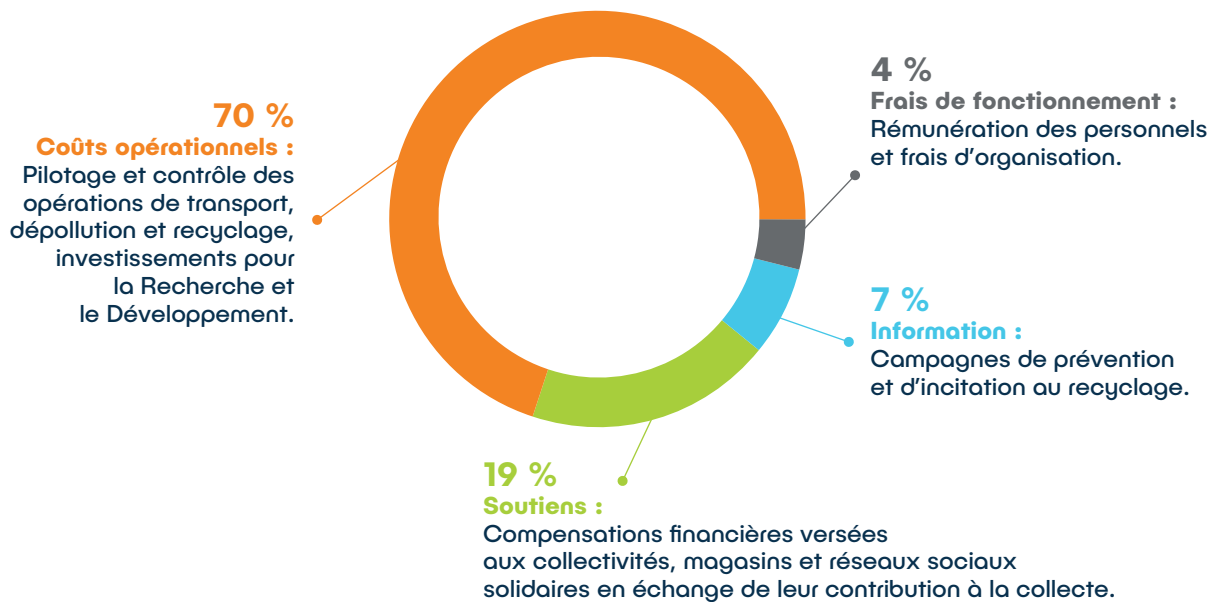
1) Gestionnaires de déchets et Déchets (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier.
2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2018 (poids moyens par types d'appareils).

Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est versée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil et/ou d'une ampoule neuf(ve)(s). Elle **permet de financer la filière de collecte et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes**.

Le barème des éco-participations peut évoluer pour prendre en compte l'évolution des tonnages à traiter, l'augmentation des coûts de logistique et de traitement ainsi que la variation du cours des matières.

Ces ajustements sont indispensables pour garantir un financement équilibré de la filière et maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées dans le cadre de sa mission d'intérêt général et sur son principe de non lucrativité.



La loi éco-circulaire : des actions concrètes

La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée au Journal officiel en février dernier, est une opportunité pour l'allongement de la vie des produits.

Cette loi marque un tournant mais pose en même temps un certain nombre de questions essentielles pour l'avenir de la filière.

ecosystem s'est d'ores et déjà saisi des différents points de cette loi pour les traduire en actions concrètes notamment autour des fonds réemploi et réparation. Elles devront être justes, utiles et pérennes, sans jamais transiger sur l'exigence opérationnelle indispensable à un haut niveau environnemental et social, qu'**ecosystem** entend garantir.

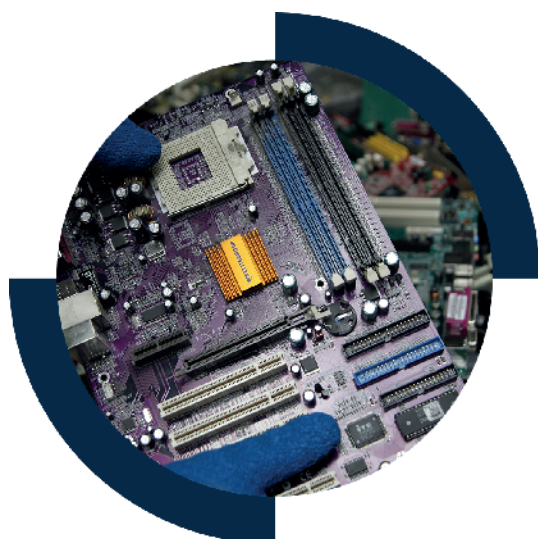
Pour garantir le réemploi et la réparation, **ecosystem** abondera les deux futurs fonds. Il créera et organisera un réseau de pièces détachées « de réemploi » qui pourront servir aux acteurs de la réparation et du réemploi et de la réutilisation. **ecosystem** mettra en ligne un annuaire répertoriant des réparateurs à l'attention des consommateurs.

Pour assurer une meilleure collecte en zone urbaine dense, **ecosystem** a mis en place des collectes solidaires de quartier. En 2019, 450 collectes ont été organisées dans les centres-villes de 50 communes et arrondissements ultra urbains. 170 000 riverains sont venus rapporter leurs appareils sur ces différents points. Ce sont 460 000 kg d'équipements qui ont pu être réemployés ou recyclés.

Dans le domaine de la téléphonie, **ecosystem** met en place une nouvelle solution universelle et gratuite de collecte des téléphones par voie postale. La plateforme en ligne <http://jedonnemontelephone.fr> permettra aux consommateurs de poster directement leurs téléphones dans une enveloppe prépayée à une structure solidaire de réemploi.

Pour parvenir à la bonne mise en œuvre de la loi et des solutions proposées, **ecosystem** mise sur le collectif. A l'heure où les clivages et fractures se multiplient dans notre société, l'environnement est probablement ce qui peut le plus largement rassembler nos concitoyens, les acteurs économiques, politiques et associatifs.

Les métaux rares devenus stratégiques



À la différence des métaux précieux, qui ont juste une valeur monétaire élevée sur le marché, les métaux stratégiques sont également indispensables à l'économie d'une industrie ou d'un État.

La présence de ces derniers dans les composants des DEEE (tantale dans les condensateurs, terres rares dans les aimants ...) font donc de leur récupération un réel enjeu. Il est alors nécessaire de différencier métaux précieux et métaux stratégiques, puisque leur traitement n'aura pas la même finalité.

Un matériau stratégique est considéré comme critique lorsque l'acteur qui l'exploite rencontre des risques ou des difficultés d'approvisionnement. Ces obstacles ne sont pas figés, puisque les besoins d'exploitation de ces matériaux varient dans le temps selon les besoins des différents acteurs. Il faut également noter que l'aspect critique d'un métal ne sert pas à définir sa rareté. Ce critère est géologique et dépend de la dispersion du métal dans la couche terrestre.

Lors de la WEEE Chair 2019, 4 brevets ont été déposés, ayant pour objet l'extraction des métaux des composants des DEEE, notamment par un système de membrane visant à capter le tantale.

Glossaire

COLLECTE : 1^{ère} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 5 flux et à les mettre à disposition d'**ecosystem** et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale, etc.).

DÉPOLLUTION : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

FLUX : Désigne l'une des 5 catégories constituant les DEEE ménagers :

- **GEM F** : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)
- **GEM HF** : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- **Écrans** : téléviseurs ou moniteurs
- **PAM** : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents)
- **Lampes** : toutes sortes d'ampoules (à filaments, halogènes, fluorescents, à LED)

GISEMENT : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

LOGISTIQUE : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

MATIÈRE PREMIÈRE SECONDAIRE : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 2 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

RECYCLAGE : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

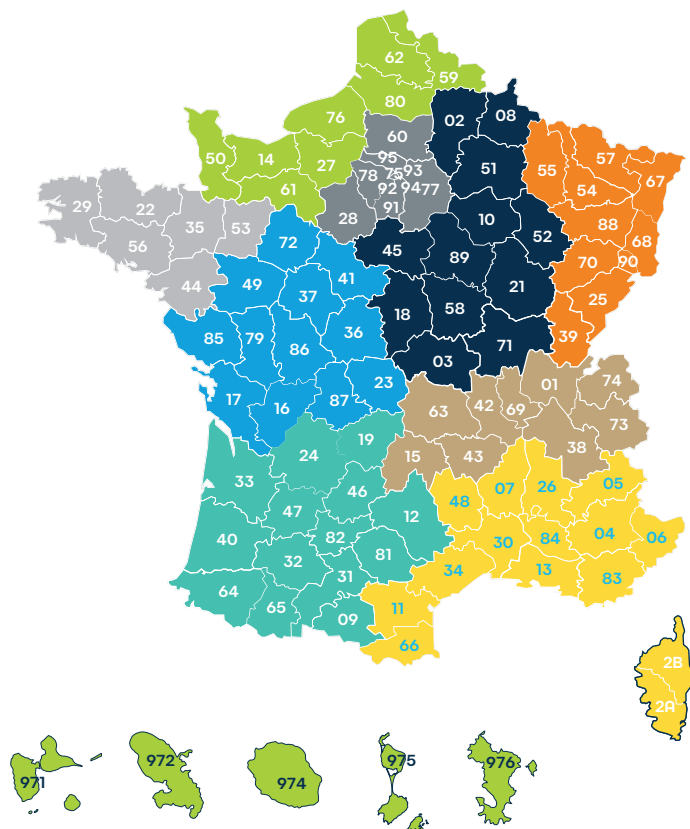
TRAITEMENT : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

UIDD : Unité d'Incineration des Déchets Dangereux.

VALORISATION : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

SOURCES :
Bilan environnemental (pages 6 et 7) : pour connaître l'ensemble des sources du bilan environnemental, consultez la page <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>
Autres sources des pages 6, 8 et 9 : **ecosystem**

Votre contact ecosystem



Olivier MALLET

Responsable Régional de Collecte Auvergne-Rhône-Alpes

E-mail : omallet@ecosystem.eco

06 08 74 39 67

Chargé de mission : **Nadège ACHARD**

Plus d'informations

0 809 540 590

Service gratuit
+ prix appel

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
PRAXY CENTRE - ISSOIRE (63)



Écrans chez :
ENVIE SUD EST - VILLEURBANNE (69)
ENVIRONNEMENT RECYCLING - DOMERAT (03)



Gros électroménager froid chez :
PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)
REMONDIS - SAINT THIBAUT (10)
x



Écrans plats chez :
VEOLIA TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49)
ENVIRONNEMENT RECYCLING - DOMERAT (03)



Petits appareils en mélange chez :
ENVIRONNEMENT RECYCLING - DOMERAT (03)
SUEZ RV DEEE - FEYZIN (69)



Lampes chez :
ARTEMISE - VULAINES (10)
LUMIVER - SECLIN (59)
RELIGHT - MILAN (IT)

